

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JUIN 2017**

**Délibération
n° 2017.06.287**

**Adhésion à la
fédération nationale
des collectivités
concedantes et régies
(F.N.C.C.R.)**

LE HUIT JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mai 2017**

Secrétaire de séance : Danielle CHAUVET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Véronique ARLOT, Monique CHIRON à Gérard ROY, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernadette FAVE à Véronique DE MAILLARD, Jean-Jacques FOURNIE à Denis DOLIMONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Sophie BIDOIRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Excusé(s) :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, Jean-Jacques FOURNIE, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.287**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (F.N.C.C.R.)

Par délibération n° 302 en date du 8 novembre 2001, le conseil communautaire de GrandAngoulême avait désigné un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, GrandAngoulême est un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Dans ce cadre, il conviendrait que GrandAngoulême adhère à nouveau à la F.N.C.C.

Pour rappel, cette fédération regroupe des villes, des établissements de coopération intercommunale et des régies directes qui exercent les compétences eaux et assainissement.

L'adhésion à cette structure permet au service assainissement et eau potable de disposer régulièrement de recueils et d'informations synthétisées pouvant servir de support et de référence dans la gestion quotidienne.

Par ailleurs, cela permet de recueillir et d'échanger des informations auprès d'autres collectivités en matière de qualité et de coût du service public de l'assainissement et de l'eau potable.

Pour l'année 2017, le montant prévisionnel annuel de cette adhésion s'élève à 5 200 euros.

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 31 mai 2017,

Je vous propose :

D'ADHERER à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et régies (F.N.C.C.R.)

DE DESIGNER Bertrand MAGNANON comme représentant de GrandAngoulême au sein de l'assemblée générale de la fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

D'IMPUTER la dépense au budget annexe d'assainissement collectif - article 6281

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Jean REVEREAULT),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 juin 2017

Affiché le :

14 juin 2017